

**Rapport de MINORITÉ
de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR26.09PR**

concernant

**l'octroi de la bourgeoisie d'honneur à Pauline Buisson, Samuel Hypolite
Buisson et François Midas**

**et la réponse à la motion MO24.02 du 2 mai 2024 de Madame la
Conseillère communale Sophie Mayor intitulée « Pour accorder la
bourgeoisie yverdonnoise de manière posthume à Pauline Buisson,
Samuel Buisson, et François Midas »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 28 avril 2026.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claude-Anne JAQUIER, Anita ROKITOWSKA, Lorena SHEU (absente, excusée post-séance), Daniel COCHAND, Kevin DELAY (absent), Rosario DI FIORE, Bladimir MENESES, Pierre-André MICHOUUD et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONET, Syndic et François ZÜRCHER, Chancelier. Nous les remercions pour les explications fournies.

Une majorité de la commission n'ayant pas accepté les conclusions du préavis de la Municipalité, le soussigné a été désigné comme rapporteur de minorité.

En 1776, le notable yverdonnois David-Philippe de TREYTORRENS revient de Saint-Domingue (Haïti) avec deux domestiques noirs : Pauline BUISSON et François MIDAS. Ils sont rattachés à la maison de TREYTORRENS et sans patrie, et sont considérés comme « **appartenant** » à cette famille. Les Autorités ont une « **tolérance implicite** » envers les deux domestiques.

Pauline BUISSON donne naissance à Samuel Hypolite BUISSON en 1790. Les Autorités ne souhaitent pas reporter cette « **tolérance implicite** » sur ce dernier qui est sans statut. Bien que la famille de TREYTORRENS se soit engagée à lui obtenir une bourgeoisie, Samuel Hypolite ne recevra jamais ni nationalité ni statut légal. Pendant près de 40 ans, plusieurs démarches administratives échouent auprès des Autorités communales et cantonales et ce malgré une situation professionnelle stable.

Samuel Hypolite BUISSON meurt en 1832 à Yverdon, apatride. Cette situation reflète les discriminations et l'exclusion raciale de l'époque.

Il ressort des divers échanges de correspondances que les réponses des Autorités d'alors ont été empreintes de racisme, de sexisme et de manque d'humanité. Malgré les proclamations contemporaines de l'époque, telles que la « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* » (1789), la devise « *Liberté et Patrie* » du canton de Vaud (1803), l'abolition de l'esclavage en Angleterre (1807) et en France (1815), les réponses des Autorités ont toujours été inflexibles.

Il est à relever que pendant cette même période, le pédagogue PESTALOZZI, alors éducateur à Yverdon, luttait activement contre le racisme et les préjugés.

Cette partie de notre histoire mérite symboliquement d'être relevée. Il ne s'agit, ni plus, ni moins, que de laver une injustice en accordant la bourgeoisie d'honneur de manière posthume à Pauline BUISSON, Samuel Hypolite BUISSON et François MIDAS.

C'est un clin d'œil historique, humaniste et réparateur, tout à l'honneur d'Yverdon-les-Bains, qui vous est proposé ce jour.

Le présent préavis répond également à une motion déposée en 2024 par Madame la Conseillère Sophie MAYOR, demandant cette reconnaissance symbolique.

Conclusions :

La minorité de la commission vous recommande dès lors Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Composition de la minorité : Anita ROKITOWSKA, Bladimir MENESES et Michel FLEURY



Michel Fleury
Président et Rapporteur de minorité

Yverdon-les-Bains, le 11 mai 2026